

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE

L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.89.22.97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 09/11/2017

Reçu en préfecture le 09/11/2017

Approuvé le 27/10/2017
N° 2017_025-DE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 16
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 0

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 27 octobre 2017, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etalent présents : MMES ATTELAN, BEZOS, BIRE, DIAZ, CHAVE, CORBON, FARRUGIA, GODEAS, GUEDES, HUMEAU, MAURIN, SIMON-LABRIC, MM DA PONTE, FEULLERAT, MAUVEZIN, NAVARRO

Etait absent excusé : M PÉRÉ

DÉLIBÉRATION n° 2017/025

Objet : Attribution exceptionnelle d'une subvention à la Fondation de France

Madame la Vice-présidente propose aux membres du CCAS de verser une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour la Solidarité Nationale en faveur des Antilles, suite au passage de l'Ouragan Irma.

Compte tenu de l'importance du sinistre et afin de venir en aide aux victimes, Madame la Vice-présidente propose de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € qui sera imputée au budget 2017.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A la majorité (deux voix contre : Mme Humeau et Mme Attelan), de procéder à l'attribution exceptionnelle d'une subvention d'un montant de 200 € à la Fondation de France.

Pour copie conforme,
La Vice-présidente,
Isabelle Godéas

- Transmis le 9 NOV. 2017
- Affiché le

